



## Demande de permis d'agrandissement d'une habitation résidentielle

Coût 195,00 \$

### INFORMATIONS POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention du permis.
- Aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu le permis.
- Veuillez remplir toutes les informations demandées dans ce formulaire avec le maximum de précisions.
- La Municipalité a un délai de trente (30) jours pour émettre le permis lorsque la demande est jugée complète. Après un délai de 180 jours, la municipalité peut clore un dossier de demande incomplète.
- Le paiement des frais est exigé à l'ouverture de la demande.
- Les taxes municipales doivent être payées.
- L'information incluse dans ce formulaire n'est qu'une partie de la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme.
- Tout changement apporté lors des travaux doit faire l'objet de l'approbation de l'officier désigné.
- Veuillez communiquer au (819) 986-7470 au poste 225 lorsque les travaux seront complétés.

### DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

<b>1. Plan de construction à l'échelle conforme au Code national du Bâtiment du Canada en vigueur</b> -Plans, élévations, coupes de mur et détails. Les matériaux de finition extérieure devront s'harmoniser avec le bâtiment principal.	<input type="checkbox"/>
<b>2. Plan d'implantation à l'échelle indiquant :</b> -L'agrandissement projeté et les distances par rapport à toutes les lignes de lot ainsi qu'aux éléments du système septique.	<input type="checkbox"/>
<b>3. Rapport d'inspection de l'installation septique (si applicable)</b> -Doit être préparé par un Ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs ou un technologue membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec. -L'ajout d'une chambre doit <u>obligatoirement</u> être précédé d'une nouvelle certification de conformité signée par un ingénieur ou par un technologue professionnel.	<input type="checkbox"/>
<b>4. Rapport d'un ingénieur en cas de glissement de terrain</b>	<input type="checkbox"/>
<b>5. Documents supplémentaires à fournir pour les constructions situées à l'intérieur du bassin versant du Lac Donaldson le cas échéant</b>	

Distances minimales entre le bâtiment et différents éléments :	mètres	pieds
de la ligne de propriété en façade d'un chemin public ou privé	12	39'-4"
de la ligne de propriété en façade des routes 309 et 315	**Entre 12m et 92m	**Entre 40' et 302'
de l'autoroute 50 (Guy-Lafleur)	**Entre 182m et 217m	**Entre 597' et 712'
de la ligne de propriété à droite	5	16'-4"
de la ligne de propriété à gauche	5	16'-4"
de la ligne de propriété arrière	5	16'-4"
d'un bâtiment secondaire	1.5	5'-0"
élément épurateur	5	16'-4"
fosse septique	1.5	5'-0"
de tous cours d'eau	*15	*50'-0"

**Note \* : Tout aménagement, coupe de bois, terrassement ou tout travaux sont interdits dans la marge de 15 mètres en bordure des lacs et des cours d'eau.**

**\*\* : Veuillez communiquer avec le service d'urbanisme**

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT		
Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	
Téléphone cellulaire :	Courriel :	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL (même que requérant <input type="checkbox"/> )			
Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone cellulaire :	
Courriel :		No RBQ :	

DESCRIPTION DES TRAVAUX								
<b>Dimensions importantes</b>								
	Superficies EXISTANTES			Superficies PROJETÉES			Hauteurs	
Sous-sol :								
Rez-de-chaussée :								
1 <sup>er</sup> étage :								
Garage (si attaché à la résidence) :								
Résidence totale :								
<b>Revêtement extérieur du bâtiment</b>								
<i>Note : Le revêtement extérieur doit être terminé dans les 12 mois suivant l'émission du permis, aucune demande de renouvellement ne sera autorisée pour le revêtement</i>								
	Pierre	Brique	Bois	Vinyle	Acrylique	Canexel	Autre finition	Couleur
Avant * :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Arrière :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Côté droit :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Côté gauche :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Note* : En l'absence de matériaux naturels en façade, de la volumétrie sera exigée. C'est-à-dire qu'au moins trois niveaux (retrait, sailli) devront être présents.</b>								
<b>Finition du toit</b>								
	Bardeaux d'asphalte			Tôle			Autre	
Toiture :	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>				
<b>Finition intérieure</b>								
	Planchers (bois, céramique etc...)			Plafonds (gypse, bois, etc...)			Murs (gypse, bois etc...)	
Sous-sol :								
Rez-de-chaussée :								
Étage :								
<b>Type de fondation</b>								
Bloc de béton <input type="checkbox"/>	Béton <input type="checkbox"/>			Autre :				
<b>Balcon, patio, galerie, marquise*</b>								
<i>*Note : Aucune structure ne peut être construite au-dessus d'une fosse septique</i>								
Type	Grandeur			Couverture (oui ou non)			Emplacement (avant/ arrière/ latéral)	

